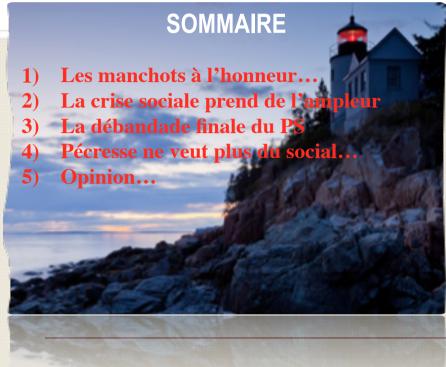
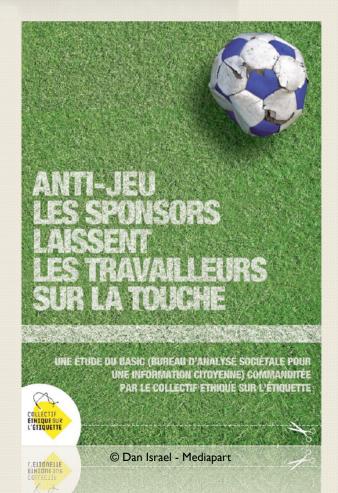


VENDREDI 10 JUIN 2016





I) Euro 2016: des sponsors loin de leur responsabilité sociale



Nike, Adidas et Puma seront partout pendant l'Euro de foot, sur les ballons, les maillots, les chaussures, dans et hors des stades. Mais les sommes déversées par ces marques pour sponsoriser l'événement seront autant de millions en moins pour les petites mains asiatiques qui fabriquent leurs produits. Comme le détaille un rapport très informé, les équipementiers quittent même la Chine, désormais « trop » chère.

Lorsque les fans de l'équipe de France, d'Angleterre ou d'Italie endosseront leurs maillots flambant neufs pour suivre les exploits de leur équipe fétiche pendant l'euro de foot qui s'ouvre ce vendredi 10 juin, ils n'y penseront sans doute pas. Pourtant, ils devraient garder ce chiffre en tête : le maillot qu'ils ont généralement acheté autour de 85 euros n'a coûté que 5,85 euros à produire. Et les ouvriers qui l'ont fabriqué n'ont été payé en moyenne que 65 centimes d'euros pour le faire. Quant aux Air Jordan qu'ils auront peut-être aux pieds, Nike n'aura alloué que 2,4 euros en moyenne aux petites mains qui les ont cousues, alors que ces baskets de luxe sont commercialisées autour de 140 euros.

Dans les stades et les « fan zones », ces données ne seront pas la priorité. Et c'est tout le mérite d'un rapport décapant publié par le collectif Éthique sur l'étiquette de les remettre à la une. Créé en 1995, le collectif se donne pour mission d'informer les consommateurs sur la « qualité sociale » de leurs achats. Et pour l'euro, il a décidé de rappeler quelques vérités sur le business de certains des principaux partenaires de l'événement, Nike, Adidas et Puma, sponsorisent à la fois l'événement et les équipes nationales y participant. Le rapport qu'il a commandé au cabinet d'études Basic établit que la marge de Nike peut, dans certain cas, atteindre près de 50 % du prix de vente d'une basket haut de gamme. En revanche, ses ouvriers soustraitants, tout comme ceux de ses deux concurrents, ne touchent pas plus de 2 % de ce prix. Par rapport aux chiffres de 1995, le montant du salaire versé n'a pas évolué, mais les prix des baskets ont doublé, en moyenne. La part de la main-d'œuvre dans le prix des chaussures et maillots de sport de marque a donc été divisée par deux en vingt ans.

Et pourtant, rappelle Guillaume Duval, président d'Éthique sur l'étiquette et rédacteur en chef du magazine Alternatives économiques, Nike, Adidas et Puma « ont édicté des codes de conduite. réalisé des audits sociaux réguliers chez leurs donnant davantage sous-traitants, tout en d'informations sur leur chaîne d'approvisionnement »... « Mais force est de constater qu'elles sont toujours très loin de faire ce qu'elles pourraient - et devraient - faire sur ce terrain, écrit le journaliste en introduction du rapport. En contradiction avec leur discours affiché de marques responsables, elles favorisent plus que jamais la logique financière et privilégient toujours plus les dépenses marketing (...). Elles maintiennent une pression toujours aussi forte sur leurs prix d'achats. »

Le travail du bureau Basic rappelle que suite aux multiples scandales sur les conditions de travail dans les usines des sous-traitants des grandes marques, les trois fabricants s'affichent depuis les années 2000 comme de bons élèves en matière de conditions de travail des ouvriers de la confection, et « en ont fait la priorité de leur politique de responsabilité sociale ». Mais cela ne les empêche pas de chercher à baisser les coûts par tous les moyens, y compris en jouant sur la rémunération de leur main-d'œuvre, en fonction des bénéfices qu'ils souhaitent tirer de leurs produits.

« Pour chaque modèle, les équipementiers fixent le prix final au consommateur, puis la marge qu'ils souhaitent dégager pour arriver au coût de production maximum de leur produit, détaille le rapport. Ils spécifient ensuite avec leur fournisseur l'ensemble des matières premières utilisées, leur origine, leur prix, ainsi que le nombre exact de minutes allouées à la confection et la somme allouée aux ouvrier[ère]s. » Ces derniers ne sont qu'une variable d'ajustement dans la longue chaîne de conception du produit, où le marketing se taille la part du lion.

Les équipementiers quittent la Chine, désormais trop chère

Mais le principal enseignement du rapport, très bien documenté, concerne les stratégies d'approvisionnements des fabricants : Nike, Adidas et Puma sont en train de quitter la Chine, dont les salaires ne cessent d'augmenter, pour commander de plus en plus de produits au Viêtnam et en Indonésie, tout en ciblant prochainement la Birmanie, l'Inde ou le Pakistan, « dont les niveaux de salaires permettent de diminuer considérablement les coûts de maind'œuvre ». Par ces choix, « ils s'exposent à des entorses aux normes sociales (non-paiement des heures supplémentaires, non-respect des congés payés, discrimination et répression syndicale...) ».

L'étude détaillée des rapports annuels de Nike et Adidas a montré que leurs approvisionnements en provenance de Chine ont baissé de 20 % et de 38 % depuis 2008. Dans le même temps, ceux en provenance d'Indonésie ont augmenté de 20 %. L'augmentation est encore plus rapide pour le Viêtnam : 45 % de plus pour Nike, et 26 % pour Adidas.

« Cette réorientation est avant tout motivée par la volonté des équipementiers de pallier la montée des salaires en Chine qui place le pays à des niveaux de coûts de main-d'œuvre de plus en plus proches des pays du bassin méditerranéen et d'Europe de l'Est, bien supérieurs aux niveaux pratiqués en Indonésie et au Viêtnam », explique le rapport, en se basant sur plusieurs déclarations de dirigeants des fabricants, et sur des documents internes.

Cet éloignement progressif de la Chine contredit fortement tous les engagements des trois équipementiers en matière de responsabilité sociale, et notamment celui « d'assurer à terme le paiement de salaires décents » chez tous leurs fournisseurs. En effet, la Chine est le seul pays d'Asie où les salaires dans les usines de confection permettent à un travailleur de s'assurer un « salaire vital » (living wage). Ce concept désigne la somme qui permet à un salarié de couvrir les besoins essentiels de sa famille (deux adultes et deux enfants) : alimentation équilibrée selon les normes de l'organisation mondiale de la logement décent, éducation, santé, habillement, transport... Or, Nike, Adidas et Puma « s'orientent résolument vers les pays où les salaires sont encore loin de permettre aux travailleurs de couvrir leurs besoins essentiels et ceux de leurs familles » : ils sont inférieurs de 33 % au « salaire vital » au Viêtnam, de 45 % au Cambodge, et de 50 % en Indonésie et en Inde.

LAPRESSEENREVUE.EU

Et pourtant, et c'est le dernier calcul effectué par le bureau Basic, les équipementiers sportifs pourraient se permettre de payer des salaires décents. Pour chaque produit, payer le « salaire vital » ne représenterait que « quelques dizaines de centimes de plus sur le prix final ». Mais les grandes marques ont choisi de privilégier l'augmentation des sommes qu'elles versent pour le sponsoring : d'après le rapport, « la seule augmentation du sponsoring des 10 principaux clubs de football européens depuis 2013 aurait permis le versement d'un salaire vital à plus de 165 000 travailleurs au Viêtnam et 110 000 travailleurs en Indonésie ».

Si Nike, Adidas et Puma payaient un salaire décent à l'ensemble des salariés de leurs fournisseurs, cela leur coûterait bien moins que leurs dépenses de marketing et de sponsoring : environ 16 % de ces dépenses pour Nike, 8 % pour Adidas et 4 % pour Puma. Chiche.

mediapart.fr

II) SNCF, Air France, éboueurs, loi Travail : la crise sociale inquiète l'exécutif à la veille de l'Euro de foot

Nicolas Rinaldi

Alors que l'Euro de foot débute ce vendredi 10 juin, l'exécutif s'efforce de désamorcer la grève reconduite à la SNCF pour ce jeudi. Et de faire face à un blocage des centres de déchets qui se propage, avant une grève des pilotes d'Air France prévue du 11 au 14 juin...

Ce vendredi 10 juin, l'équipe de France de football – ou la sélection roumaine qu'elle affronte – donnera le coup d'envoi de l'Euro de football. Le bon déroulement de la compétition, que la France accueille jusqu'au 10 juillet, est l'une des principales préoccupations de l'exécutif qui compte donner la meilleure image du pays aux 2,3 millions de personnes attendues dans les stades et les 6,5 millions dans les "fan zones". Un



impératif pour François Hollande, qui a même cité (abusivement) Maurice Thorez pour appeler à la fin de la grève, une perspective de plus en plus compromise...

>> Euro de foot : Hollande a tout à gagner... ou à perdre

► SNCF : la grève pas près de s'arrêter

Le mouvement est parti pour durer à la SNCF. Alors que l'Unsa et la CFDT ont annoncé qu'elles signeraient le projet d'accord de sortie de grève proposé par la direction ce mardi, SUD-rail s'y refuse. La balle est désormais dans le camp de la CGT, qui en rejoignant la position de SUD, acterait le rejet du projet de résolution du conflit. >> Accord de sortie de grève à la SNCF : la balle est dans le camp de la CGT

Ne s'étant pas encore prononcé sur son choix de ratifier ou non le texte, le premier syndicat de la SNCF laisse les assemblées générales de salariés décider de la poursuite du mouvement, initié le premier juin. Plus de 8% des agents sont ainsi en grève ce mercredi, et les AG ont voté une reconduction pour jeudi. Près de 20% des TGV et 40% des Intercités ne peuvaient pas circuler mercredi. En Ile-de-France, le mouvement

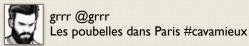
concerne un Transilien et un RER sur deux.

Les syndicats ayant jusqu'au 14 juin pour signer l'accord, il est probable que la circulation des trains soit encore perturbée lorsque l'Euro commencera.

▶ Poubelles : les blocages gagnent la province

Les poubelles s'amoncellent sur les trottoirs parisiens depuis plusieurs jours. Un communiqué de la CGT précise que "quatre des six garages de camions-bennes de la Ville de Paris sont bloqués par des chauffeurs grévistes ce mercredi".





Le mouvement se propage en province. Dans le Sud-Est, l'incinérateur de Fos-sur-Mer est bloqué, empêchant le ramassage des ordures dans la région marseillaise. Deux autres centres sont également bloqués dans l'Ariège, à l'instar de celui de Saint-Etienne. Le maire de la cité stéphanoise a indiqué mercredi sur France Bleu Saint-Etienne Loire que "l'ouverture des espaces d'accueil de l'Euro est fortement menacée" du fait des déchets qui jalonnent la ville, "ce qui (1)'oblige à informer le ministre de l'Intérieur de l'obligation, désormais manifeste, de ne pas ouvrir ces espaces." Il a finalement conclu un accord avec la CGT, mettant un terme à la grève. Les espaces dédiés à l'Euro devraient donc être installés à temps.

Dans d'autres villes hôtes, comme à Lyon, l'acheminement de matériels par les services municipaux étant compromis, la tenue d'animations prévues pour l'Euro est menacée d'annulation.

► Air France : une grève annoncée du 11 au 14 juin

Le préavis de grève des pilotes de la compagnie française n'est pas levé. Prévue du 11 au 14 juin, cette grève impacterait fortement l'arrivée et le déplacement des supporters au début de l'Euro.

Un "protocole de fin de conflit" a été remis mardi aux syndicats par le PDG d'Air France Frédéric Gagey, à la suite d'une journée de tractations. Véronique Damon, secrétaire générale du SPNL, premier syndicat de la compagnie, se félicite d'une 'inflexion du discours de Frédéric Gagey". Mais le document "n'apporte pas de réponse concrète" à la principale demande des syndicats : le rééquilibrage entre Air France et KLM. Les pilotes demandent pas moins de vingt avions supplémentaires, soit un investissement de plus de trois milliards d'euros. Les syndicats ont rejeté ce jeudi le nouveau protocole de fin de conflit transmis dans la nuit par la direction, qu'ils "un considèrent comme copier-coller" précédent, et qui ne contient "aucune proposition" permettant de lever la grève débutant samedi.

Le PDG d'Air France estime que 20 à 30% des vols ne seront pas assurés ce samedi, date du début de la grève.

LAPRESSEENREVUE.EU

► Loi Travail : la mobilisation resurgit

Plusieurs centaines de manifestants opposés à la loi El Khormi ont bloqué temporairement l'accès au Marché d'intérêt national de Rungis ce jeudi matin. Le blocage a duré de 3 à 6 heures du matin.

Cette action symbolique, conduite essentiellement par des syndiqués CGT, annonce la prochaine journée de mobilisation nationale contre la loi Travail, mardi 14 juin. L'intersyndicale appelle en effet les opposants au texte à manifester à Paris et en province, en plein Euro de football. La dernière manifestation, le 26 mai, avait connu un léger rebond.



III) PS: Cambadélis craint la débandade finale





Cambadélis ne veut pas être le premier secrétaire de la débandade du PS DOMINIQUE FAGET / A.F.P.

l est un personnage, plutôt ignoré des Français, qui joue pourtant un rôle essentiel dans notre vie politique. Son identité? Jean-Christophe Cambadélis. Sa fonction? Premier secrétaire du Parti Socialiste, successeur de François Mitterrand, Pierre Mauroy ou encore Lionel Jospin. Héritier de cette prestigieuse lignée, le

chef des socialistes vient de découvrir dans un récent sondage que 50% des Français ignorent jusqu'à son nom. C'est dire son déficit de notoriété. Inutile de préciser que ce constat d'ignorance ne lui a guère fait plaisir!

Il n'en reste pas moins vrai que Cambadélis, par ailleurs député de Paris dans une circonscription inexpugnable, pèse, et pèse même lourd. Au-delà de diriger le PS - du moins ce qui reste d'un parti chaque jour plus affaibli -, il fait tout pour rendre inéluctable, et au plus vite, la candidature présidentielle de François Hollande. Pourtant Cambadélis reste lucide: il sait quasi inéluctable une victoire du candidat de la droite républicaine en mai 2017. Alors pourquoi s'acharner à ce point? Pourquoi s'interdire et interdire toute perspective ou candidature alternatives?

Parce que la priorité de Jean-Christophe Cambadélis, ce n'est pas l'avenir de François Hollande. Il ne s'en préoccupe guère. Qui prendra possession de l'Elysée? Cela ne le concerne guère. Le seul, le vrai souci de Cambadélis, c'est de préserver le parti socialiste et son unité, d'éviter que le PS se disperse façon puzzle, d'empêcher que le grand parti de la gauche ne se disloque. Pour maintenir la maison PS, le premier Secrétaire estime qu'il a besoin de François Hollande même s'il est conscient que le président sortant a fort peu de chances d'être réélu. Hollande pour éviter le pire du pire

Cambadélis est persuadé en effet que le retrait de Hollande et l'organisation d'une primaire, prévue par les statuts du PS, provoqueraient une dislocation immédiate au PS. Si Valls emporte cette primaire, la gauche du parti s'en va ; si Macron sort en pôle position, Valls est capable de se présenter directement au premier tour de la présidentielle, ainsi que l'inévitable Arnaud Montebourg sans oublier le chef des frondeurs, le si peu médiatique député de la Nièvre Christian Paul, qui jouera lui aussi avec le feu, non plus de la discorde, mais de déchirure finale.

Bref Cambadélis redoute l'agonie en direct, sous l'œil avisé des Français, l'agonie du grand Parti socialiste. Celui de François Mitterrand et de Pierre Mauroy, ce PS tout puissant en France il y a quelques années encore. Cambadélis ne veut pas être le premier secrétaire, de la débandade ou, pire encore, de la mort en direct.

Si Hollande y retourne, Cambadélis est convaincu qu'aucun de ces matamores n'osera même bouger une oreille. Voilà pourquoi il est si pressé que le le président se déclare.

Hollande plus petit dénominateur commun des socialistes; Hollande non pas un chef politique qui entraîne ses troupes, mais une stature encore suffisante pour éviter le pire du pire. Voilà qui n'est guère enthousiasmant...

D'autant moins enthousiasmant que Cambadélis semble avoir une idée précise du nombre de députés socialistes qui reviendraient dans la prochaine Assemblée Nationale au cas où un président de droite serait élu. Spécialiste de la carte électorale, il s'est livré à une étude et à des calculs minutieux. Le "calcul de Camba" affole le PS, ses élus et militants: en juin 2017, 80 députés socialistes reviendraient à l'Assemblée nationale. 80! Le palais Bourbon en compte aujourd'hui 279. 200 sièges de perte!

Premier secrétaire du PS: c'est un véritable sacerdoce qu'exerce Jean-Christophe Cambadélis. Même en politique, il y a des métiers plus fun! Et de surcroît, les Français ne le reconnaissent même pas dans la rue...

challenges.fr

IV) Logement : tensions autour de la politique de Valérie Pécresse

Par Mathias Thépot



Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, opère des coupes budgétaires dans le logement très social. (Crédits : Reuters)



Mathias Thépot

Les coupes budgétaires de la région Île-de-France dans le logement très social déplaisent fortement à la ministre du Logement Emmanuelle Cosse. Mais si l'Etat ne peut pas infléchir la politique de Valérie Pécresse, présidente de la région capitale, il peut en revanche faire pression sur les maires réticents à construire.

Il y a comme une forme d'incohérence sur les sujets relatifs au logement social, si l'on compare la politique menée par la ministre du Logement Emmanuelle Cosse et celle de la présidente de la région Île-de-France Valérie Pécresse. Rien de surprenant après tout, puisque les deux leaders politiques sont de bords opposés. La ministre du Logement, par ailleurs membre de l'opposition au conseil régional francilien, vient ainsi d'annoncer un plan dont le but est de « renforcer l'accès de toutes et de tous dans tous les quartiers ».

Or, quelques semaines auparavant, la région Île-de-France a de son côté décidé d'opérer des coupes dans ses subventions à la construction de logements très sociaux, au nom de la lutte contre la ghettoïsation. Valérie Pécresse a notamment mis « un terme aux financements de logements très sociaux, dits « PLAI », dans les communes franciliennes qui comptent, d'ores et déjà plus de 30 % de logements sociaux, dits PLUS, et très sociaux ».

Indignation

Ces annonces ont eu le don d'irriter fortement Emmanuelle Cosse. En conférence de presse, la ministre a fait part de son indignation : « je ne comprends pas pourquoi l'on prend pour cible la construction de logements sociaux dans une région où les besoins sont majeurs ! ». Environ 600.000 ménages franciliens sont en effet demandeurs d'un logement social, pour environ 80.000 attributions par an. Le marché du logement social francilien est donc très loin d'être un « marché de niche ». Il mérite que l'Etat s'y penche tout particulièrement.

Mais au-delà d'un budget logement a minima présenté par la région Île-de-France, c'est l'arbitrage entre les différents types de logements subventionnés qui agace l'opposition au conseil régional. Car au nom de la fin de la ghettoïsation urbaine, Valérie Pécresse compte financer, à la place des logements très sociaux, des logements sociaux intermédiaires, dits PLS, pour les classes moyennes. Or, comme l'indique un spécialiste du logement social, les demandeurs de logements

sociaux dans les communes déjà très équipées en logements très sociaux ont « pour une part importante d'entre eux, des ressources qui correspondent davantage aux plafonds des logements PLAI ». Comment, en conséquence, la région organisera-t-elle la mobilité des populations qu'elle ne souhaite pas voir vivre dans certaines villes ? Pour l'instant, aucune réponse n'a été apportée.

Risque de baisse de la production de logements sociaux

L'Etat n'a bien entendu pas les moyens de faire reculer la région. Par ailleurs, il ne dispose pas de marge de manœuvre budgétaire pour compenser la baisse des subventions régionales aux bailleurs sociaux, à un moment où il consacre déjà plus de 40 milliards d'euros par an au logement, dont une part significative est déjà allouée directement et indirectement au logement social. Certes, pour l'instant, les bailleurs sociaux ne crient pas au scandale publiquement, « pour ne pas se mettre à dos la région », pense-t-on du côté du ministère du Logement.

Mais un certain nombre d'interrogations demeurent. Car la région apporte entre 20 % et 25% des subventions publiques dédiées à la construction de logements sociaux. Les aides publiques représentant au global entre 10% et 15% du financement de ces opérations. La baisse des subventions régionales obligera donc les organismes à mobiliser davantage de fonds propres, et donc à décaler des programmes dans le temps, ce qui aura un impact négatif sur la production annuelle de logements sociaux et très sociaux.

Accroître les amendes ?

Mais le ministère du Logement possède tout de même un moyen efficace de contrecarrer indirectement la politique de la région capitale. Il dispose en effet d'un levier d'action coercitif : les amendes prévues dans le cadre de la loi SRU pour les communes qui ne respectent pas leurs obligations en matière de construction de logements sociaux. Si les décisions politiques de la région posaient des problèmes insolubles, « nous pourrons toujours demander au préfet de pour les relever les amendes communes franciliennes qui ne respectent pas leurs obligations en matière de construction de logements sociaux », rassure-t-on au ministère du Logement.

L'amende est certes limitée à 7,5 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, mais les montants peuvent être considérables. Le ministère du Logement compte ainsi reprendre à la lettre la promesse de lutte contre la ghettoïsation de la région, mais appliquera pour ce faire sa propre méthode : là où la région pénalisera la construction de logements sociaux dans les communes à fort taux de pauvreté, l'Etat sanctionnera les communes qui rechignent à construire. Limiter l'accumulation de la pauvreté sur un territoire donné, ou inciter à davantage de mixité : deux choix politiques qui s'affrontent.

Mathias Thépot



LAPRESSEENREVUE.EU

V) [Avis d'expert] Un droit du travail à la carte avec la loi El Khomri ? "Un mythe"

Droit du travail, Les Experts de L'Usine

"Contrairement à une opinion répandue, le projet de loi El Khomri n'a pas pour objet d'instaurer un droit du travail à la carte, les accords d'entreprise demeurant encadrés par la loi", estime Me Patrick Thiébart, du cabinet Jeantet

Me Patrick Thiébart, du cabinet d'avocats Jeantet, a répondu vendredi 3 juin aux questions des internautes sur le fameux article 2 de la loi El Khomri sur les accords d'entreprise.



O DR

A entendre la CGT et FO, le projet de loi El Khomri créerait autant de codes du travail qu'il y a d'entreprises en France. Il n'en est rien car les partenaires sociaux n'auront pas, si ce projet est voté en l'état, le pouvoir de créer de la norme juridique au niveau des entreprises comme bon leur semble. Rien ne serait plus inexact que de prétendre que, sous la loi Travail, les accords d'entreprises deviendraient des outils de régulation échappant à tout contrôle au niveau de la loi et des accords de branche.

C'est ainsi que les partenaires sociaux ne pourront pas abaisser le seuil de majoration des heures supplémentaires au sein des entreprises en-deçà de 10%. Ils ne pourront pas davantage revenir sur le principe de la durée légale du travail qui demeurera fixée à 35h. Dans ces deux cas, les accords d'entreprise seraient en violation de la loi et frappés de nullité.

Des sujets aussi essentiels que la durée minimale du travail pour les contrats à temps partiel, les qualifications, les salaires ou encore la protection sociale complémentaire, demeureront sous le contrôle exclusif des accords de branche et ne souffriront d'aucune dérogation en la défaveur des salariés au niveau des entreprises. De même, la modulation du temps de travail au-delà de 12 mois nécessitera l'aval des partenaires sociaux au niveau des branches.

Une suite logique

Il ne sera pas davantage possible de déroger au 11 heures de repos quotidien puisque le projet de loi interdit tout fractionnement en la matière. De même, il ne sera pas possible d'étendre au-delà de 46 heures hebdomadaires la durée du travail sur une période de 12 semaines. Si, dans des circonstances exceptionnelles, la durée du travail pourra aller, pour une semaine donnée, au-delà de 48 heures, cette durée ne pourra pas excéder 60

heures, sous réserve de respecter les conditions requises par la loi.

Enfin, la règlementation sur les licenciements économiques demeurera totalement en-dehors du champ de négociation des accords collectifs.

Il est vrai, en revanche, que le projet de loi El Khomri fait voler en éclat le principe dit de "faveur", selon lequel une norme d'un niveau inférieur ne peut déroger à une norme supérieure en la défaveur des salariés. Faut-il s'en émouvoir? Certainement pas, puisque déjà la loi du 20 août 2008 sur la réforme du temps de travail faisait primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche dans de nombreux domaines tels que les conventions de forfait jours ou encore la mise en place du compte épargne temps.

Le projet de loi El Khomri ne fait que poursuivre cette logique qui entend finalement consacrer le droit qu'ont les salariés, via les organisations syndicales, d'être impliqués dans l'organisation de leurs conditions de travail. La loi Travail n'a, en réalité, d'autre objectif que celui de permettre aux employeurs et aux syndicats de passer d'une culture de l'affrontement à une culture de la négociation.

Nous n'en avons que trop besoin si nous voulons accroître la compétitivité de nos entreprises et apporter du progrès social aux salariés.

L'USINENOUVELLE

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année!

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête! Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBllog www.overblog.com

